



Compte tenu du contexte sanitaire actuel nous ne pourrons pas nous retrouver à l'occasion de la fête des mères et la fête des pères.

**La municipalité vous réserve
une surprise !**

***Maman, Papa,
venez vous inscrire***

Avant le samedi 6 juin

**en mairie, en nous indiquant
votre nom, prénom et adresse.**

ou

Par téléphone : 03 87 73 90 85

ou

Par mail à rurange.mairie@gmail.com

Après inscription, vous pourrez venir retirer votre cadeau

le dimanche 14 juin 2020

de 10 à 12 heures

Au Centre Socio Culturel à Montrequienne

ou

A la salle polyvalente à Rurange-Lès-Thionville

Fête de la musique

Le 20 juin 2020



***Vous êtes musicien et vous avez envie
de partager votre passion ?***

Contactez-nous

M
o
n
t

L
o



ÉCOSYSTÈME

Et CHENILLES PROCESSIONNAIRES



DU CHÊNE

Rurange-Lès-Thionville

e
q
u
i
e
n
n
e

Les forêts de notre région (peut-être, parcs et jardins) sont actuellement impactées par une recrudescence de chenilles processionnaires (espèce endémique).
Des contacts sont en cours avec les sociétés spécialisées, afin de définir la démarche la plus adaptée à notre environnement particulier. Aussi, en collaboration avec des organismes compétents, nous portons à votre connaissance, quelques informations.

La processionnaire du chêne est un papillon dont les chenilles consomment les feuilles de chênes. Celles-ci peuvent affaiblir les arbres, voire provoquer leur dépérissement. La processionnaire possède par ailleurs des poils urticants pouvant provoquer d'importantes réactions allergiques, troubles oculaires ou encore respiratoires.

Nota : S'il est constaté des chenilles sur des arbres qui ne sont pas des chênes sur la période qui s'étend du mois d'avril au mois de juillet, ce sont d'autres chenilles, qui peuvent être inoffensives.

POURQUOI DEVEZ-VOUS ÊTRE VIGILANTS ?

Les poils visibles de la chenille ne sont pas urticants. Seuls le sont les minuscules poils libérés par la chenille, par exemple lorsqu'elle se sent agressée, ou ceux contenus dans les nids. Ces poils « invisibles à l'œil nu » se fixent sur la peau et, à l'effet du grattage, libèrent une substance toxique qui produit des effets allergiques plus ou moins sérieux. Ces poils sont extrêmement urticants et présentent « un risque de danger » pour les êtres humains en général. **Mais, dans la majorité des cas peu sévères.**

CONSTAT : « Situation actuelle liée à un problème de déséquilibre car elles sont en surnombre » ...

Il n'existe aucun moyen de se débarrasser définitivement des chenilles car même si les nids sont détruits sur un terrain, les papillons peuvent parcourir plusieurs kilomètres et reconquérir ces zones. Les traitements actuels sont limités et doivent être effectués par des sociétés spécialisées.



Après contact avec les poils urticants de ces chenilles, vous risquez éventuellement :

- Des réactions cutanées (rougeur plus ou moins étendue avec démangeaison) ;
- Des atteintes oculaires (inflammation des conjonctives ou de la cornée) ;
- Des manifestations respiratoires (toux, asthme...) ;
- Plus rarement, un déclenchement de réactions allergiques (urticatoire, gonflement du visage, choc anaphylactique).

PRÉVENTION : (notamment aux riverains de forêts ou d'arbres infestés)

Eviter les balades en forêts touchées par temps sec, chaud et/ou venteux

- (Volatilité des poils urticants sur des dizaines de mètres de distance). Préférez les sorties à la rosée du matin ;
- L'une des 1^{ères} précautions est de ne pas s'approcher de ces chenilles ou de leurs nids et surtout de ne pas les toucher ;
- A défaut, protégez-vous le corps par le port de vêtements couvrants (jambes, bras et cou) ; pour limiter les contacts avec les zones sensibles du corps. Eventuellement, porter des lunettes ;
- Ne pas se promener sous un arbre porteur d'un nid ou de chenilles, tenez les enfants et les animaux de compagnie « éloignés » des nids tombés à terre et urticants (décomposition sur plusieurs années) ;
- Ne pas sécher le linge dehors de mai à fin août **surtout par temps venteux** ;
- Laver soigneusement les légumes du jardin ;
- Prendre garde en tondant sa pelouse.

CONDUITE A TENIR, EN CAS D'EXPOSITION :

- Eviter de se frotter les yeux en cas d'exposition mais aussi pendant et au retour d'une balade ;
- Prendre une douche en vous lavant soigneusement et changer de vêtements en rentrant.

EN CAS D'APPARITION DE SIGNES SÉVÈRES OU DE SYMPTÔMES TELS QUE MALAISES, VERTIGES, VOMISSEMENTS, IL EST RECOMMANDÉ DE CONSULTER RAPIDEMENT UN MÉDECIN OU SOLLICITER UN « AVIS MÉDICAL » AU CENTRE 15.